

# PROFIL DE BAINNADE

Date d'élaboration : MAI 2011  
Actualisation : MAI 2019



## Plage de Saint Maurice PALAVAS LES FLOTS

### CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Saint Maurice  
Commune : Palavas Les Flots / Département : Hérault / Région : Languedoc-Roussillon  
Population permanente de la commune (source INSEE - 2007) : 6048 habitants  
Population estivale estimée de la commune : 42000 (en période de pointe)  
Personne responsable : Monsieur le Maire de Palavas Les Flots  
Période de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09  
Localisation du point de suivi (Lambert II) : X = 731 062 Y = 1 838 356 m  
Nature : sable  
Longueur : 2 200 m (avec les plages Le Grec et St-Roch)  
Largeur moyenne : 25 m / Profondeur : 70 cm  
Activités : baignade, pêche  
Plages privées : aucune



### SCHÉMA DE LA ZONE DE BAINNADE

### ÉQUIPEMENT



### QUALITÉ DU MILIEU MARIN

#### CLASSEMENT DES EAUX DE BAINNADE

Nouvelle Directive 2006/7/CE

La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années. Par exemple pour 2014, la qualité est évaluée à partir des résultats obtenus de 2011 à 2014 inclus.

Période	2015	2016	2017	2018
Classement	***	***	***	***



#### PROLIFÉRATION DES MACRO-ALGUES ET DU PHYTOPLANCTON

Pas de prolifération de macro-algues. Pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs.

### INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION ET RISQUE ASSOCIÉ

Localisation du risque	Fréquence	Conditions météoro-océaniques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Sources locales de faible impact				

### CARTOGRAPHIE DES SOURCES DE POLLUTION



#### LÉGENDE

- Rejet d'EU
  - DO EU incertain ou à vérifier
  - Plages privées et restaurants de plage
  - Aire de camping-car
  - Port
  - Connexions suspectées d'eaux usées dans le réseau EP
  - Rejet d'EP
  - Point de suivi ARS
  - Zone de baignade
- EU : Eaux Usées  
EP : Eaux pluviales

### PLAN D'ACTIONS Pas de mesures spécifiques

### RÉVISION DU PROFIL

Les eaux de baignade de la plage étant de qualité excellente, selon la nouvelle Directive 2006/7/CE, le profil ne devra être réexaminé et, le cas échéant, mis à jour que si le classement passe à la qualité "bonne", "suffisante" ou "insuffisante".

